

# PROJET EOLIEN DU HAUT PLATEAU

Communes de BARLEUX, BELLOY-EN-SANTERRE et VILLERS CARBONNEL (80)

# DOSSIER D'AUTORISATION UNIQUE



# AVIS DES ELUS ET DES PROPRIETAIRES SUR LA REMISE EN ETAT DU SITE

Nom fichier informatique : 3.3-AvisRemiseEnEtat



Conformément au décret n°2014-450 du 2 mai 2014 relatif à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement, le dossier accompagnant la demande d'autorisation unique comporte, entre autres, les pièces mentionnées aux articles R512.4 à R512.6 du Code de l'Environnement.

L'alinéa 7 de l'article R512.6 stipule que doivent être jointes les pièces suivantes :

« Dans le cas d'une installation à implanter sur un site nouveau, l'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le demandeur, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation. »

#### Sont donc joints à ce dossier :

- ✓ L'avis de tous les **propriétaires des parcelles d'implantation** des 9 éoliennes et 3 postes de livraison
- ✓ L'avis du maire de la commune de Barleux
- ✓ L'avis du maire de la commune de Belloy-en-Santerre
- ✓ L'avis du maire de la commune de Villers-Carbonnel

N° éolienne	Parcelle d'implantation	Commune	Propriétaire	Attestation d'autorisation de dépôt et avis sur la remise en état
F4	ZM 27	Belloy en	Nicole GABET et Francis DOUAY (indivision)	Fournie
E1	ZM 24	Santerre	Liliane GRIMAUX (usufruitière) Jean GRIMAUX (nu-propriétaire)	Fournie
E2	ZI 17	Barleux	Yves PAUX	Fournie
E3	ZM 18	Belloy en Santerre	Marc et Véronique COLLACHE	Fournie
E4	ZI 21	Barleux	Liliane GRIMAUX (usufruitière) Jean GRIMAUX (nu-propriétaire)	Fournie
E5	ZM 32	Belloy en Santerre	Benoit LICTEVOUT	Fournie
E6	ZC 19	Villers Carbonnel	Jean et Thérèse PETITPREZ	Fournie
	ZK 3		Yves et Lysiane LEROY (usufruitiers) Ludovic LEROY (nu-propriétaire)	Fournie
E7	ZK 4	Villers Carbonnel	Rémy LEROY (usufruitier) Véronique AUDINOT (nu-propriétaire) Christian LEROY (nu-propriétaire) Marie-Claire MISSIAEN (nu-propriétaire) Francis LEROY (nu-propriétaire)	Fournie
	ZK 3		Yves et Lysiane LEROY (usufruitiers) Ludovic LEROY (nu-propriétaire)	Fournie
E8	ZK 4	Villers Carbonnel	Rémy LEROY (usufruitier) Véronique AUDINOT (nu-propriétaire) Christian LEROY (nu-propriétaire) Marie-Claire MISSIAEN (nu-propriétaire) Francis LEROY (nu-propriétaire)	Fournie
E9	ZI 4	Villers Carbonnel	GFA de Berny Licourt	Fournie
Postes de livraison 1, 2 et 3	ZM 7	Belloy en Santerre	Jean et Thérèse PETITPREZ	Fournie

Tableau récapitulatif des avis sur la remise en état des terrains



#### Attestation du propriétaire pour le dépôt des demandes d'autorisation et Avis sur la remise en état du site

#### **ATTESTATION**

Nous soussignés :

Nicole GABET DOUAY

Demeurant 22, rue de Mexico à F-59000 LILLE

Francis DOUAY

Demeurant 432, rue Sadi Carnot à F-59184 SANGHIN EN WEPPES

Autorisons la société ELICIO France, dont le siège social est situé 30 Boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS, inscrite au registre du commerce de Paris sous le numéro 501.530.299, représentée par son Président, Emile DUMONT :

à déposer un permis de construire et un dossier de demande d'autorisation d'exploiter une ICPE dans le cadre du projet éolien de Belloy en Santerre (80200) sur les parcelles cadastrées suivantes :

Section	N°	Lieudit
ZM	27	Sole du Moulin de Madame d'Aumale

#### **AVIS SUR LA REMISE EN ETAT**

Concernant la remise en état du site à la fin de l'exploitation du parc éolien, nous acceptons:

1° L'excavation des fondations, y compris le système de raccordement au réseau, et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation sur une profondeur minimale de 1 mètre.

2° Concernant la remise en état, qui consiste en le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation, nous avons noté que le propriétaire du terrain peut néanmoins vouloir conserver le maintien en l'état des aires de grutage et des chemins

Aussi, nous souhaitons que la remise en état soit réalisée pour :

💢 Les aires de grutage

Les chemins d'accès

En cas de case non cochée, les aires de grutage et/ou les chemins d'accès seront conservés en l'état.

Nous acceptons que cette attestation soit jointe au dossier de demande d'autorisation d'exploiter une Fait à Le PROPRIETAIRE

Nicole GABET DOUAY

# Attestation du propriétaire pour le dépôt des demandes d'autorisation et avis sur la remise en état du site

#### ATTESTATION

Nous soussignés :

Liliane GRIMAUX REVAUX

Demeurant 18, rue de Péronne à (80200) BARLEUX

Jean GRIMAUX

22, rue de Péronne à (80200) BARLEUX

Autorisons la société ELICIO France, dont le siège social est situé 30 Boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS, inscrite au registre du commerce de Paris sous le numéro 501.530.299, représentée par son Président, Emile DUMONT :

à déposer un permis de construire et un dossier de demande d'autorisation d'exploiter une ICPE dans le cadre du projet éolien de Belloy en Santerre (80200) et Barleux (80200) sur les parcelles cadastrées suivantes :

Commune	Section		
- Communic	Section	N°	Lieudit
Belloy en Santerre	ZM	24	Sole du Moulin de
Barleux	71		Madame d'Aumale
Dancax		21	Cavée de Villers

# **AVIS SUR LA REMISE EN ETAT**

Concernant la remise en état du site à la fin de l'exploitation du parc éolien, nous acceptons:

- 1° L'excavation des fondations, y compris le système de raccordement au réseau, et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation sur une profondeur minimale de 1 mètre.
- 2° Concernant la remise en état, qui consiste en le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation, nous avons noté que le propriétaire du terrain peut néanmoins vouloir conserver le maintien en l'état des aires de grutage et des chemins

Aussi, nous souhaitons que la remise en état soit réalisée pour :

Les aires de grutage

Les chemins d'accès

En cas de case non cochée, les aires de grutage et/ou les chemins d'accès seront conservés en l'état.

Nous acceptons que cette attestation soit jointe au dossier de demande d'autorisation d'exploiter une

Le PROPRIETAIRE

Liliane GRIMAUX REVAUX



#### Attestation du propriétaire pour le dépôt des demandes d'autorisation et Avis sur la remise en état du site

#### ATTESTATION

Je soussigné :

Yves PAUX

Demeurant 2381 B, Route d'Esparron,

Quartier de la Péade de la Mule à (83470) SEILLONS SOURCE D'ARGENS

Autorise la société ELICIO France, dont le siège social est situé 30 Boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS, inscrite au registre du commerce de Paris sous le numéro 501.530.299, représentée par son Président, Emile DUMONT :

à déposer un permis de construire et dossier de demande d'autorisation d'exploiter une ICPE dans le cadre du projet éolien de Barleux (80200) sur les parcelles cadastrées suivantes :

Commune	Section	N°	Lieudit
Barleux	ZI	17	Argilière

#### AVIS SUR LA REMISE EN ETAT

Concernant la remise en état du site à la fin de l'exploitation du parc éolien j'accepte :

1° L'excavation des fondations, y compris le système de raccordement au réseau, et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation sur une profondeur minimale de 1 mètre.

2° Concernant la remise en état, qui consiste en le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation, j'ai bien noté que le propriétaire du terrain peut néanmoins vouloir conserver le maintien en l'état des aires de grutage et des chemins d'accès.

Aussi, je souhaite que la remise en état soit réalisée pour :

Les aires de grutage

Les chemins d'accès

En cas de case non cochée, les aires de grutage et/ou les chemins d'accès seront conservés en l'état.

J'accepte que cette attestation soit jointe au dossier de demande d'autorisation d'exploiter une ICPE.

Fait à Seillons Source d'Argens le 22 FEV 2016

Le PROPRIETAIRE

Yves PAUX

# Attestation du propriétaire pour le dépôt des demandes d'autorisation et avis sur la remise en état du site

#### ATTESTATION

Nous soussignés :

Marc COLLACHE

Demeurant 18, rue de Péronne à (80200) BARLEUX

Véronique COLLACHE LICTEVOUT 73, route nationale à 80200 ESTREES MONS

Autorisons la société ELICIO France, dont le siège social est situé 30 Boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS, inscrite au registre du commerce de Paris sous le numéro 501.530.299, représentée par son Président, Emile DUMONT :

à déposer un permis de construire et un dossier de demande d'autorisation d'exploiter une ICPE dans le cadre du projet éolien de Belloy en Santerre (80200) sur les parcelles cadastrées suivantes :

Commune	Section	2.0	
	Section	N°	Lieudit
Belloy en Santerre	ZM	18	Les Coutures
			Les Coulures

## **AVIS SUR LA REMISE EN ETAT**

Concernant la remise en état du site à la fin de l'exploitation du parc éolien, nous acceptons:

1° L'excavation des fondations, y compris le système de raccordement au réseau, et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation sur une profondeur minimale de 1 mètre.

2° Concernant la remise en état, qui consiste en le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation, nous avons noté que le propriétaire du terrain peut néanmoins vouloir conserver le maintien en l'état des aires de grutage et des chemins d'accès.

Aussi, nous souhaitons que la remise en état soit réalisée pour :

Les aires de grutage

Les chemins d'accès

En cas de case non cochée, les aires de grutage et/ou les chemins d'accès seront conservés en l'état.

Nous acceptons que cette attestation soit jointe au dossier de demande d'autorisation d'exploiter une

Fait à 18 102 1 20 16

Le PROPRIFTAIRE

Véronique COLLACHE LICTEVOUT



26

#### Annexe 6 : Attestation du propriétaire pour le dépôt des demandes d'autorisation et Avis sur la remise en état du site

#### **ATTESTATION**

Je soussigné : Benoit LICTEVOUT

Demeurant 7 rue de Péronne à 80200 BELLOY EN SANTERRE

Autorise la société ELICIO France, dont le siège social est situé 30 Boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS, inscrite au registre du commerce de Paris sous le numéro 501.530.299, représentée par son Président, Emile DUMONT

à déposer un permis de construire et dossier de demande d'autorisation d'exploiter une ICPE dans le cadre du projet éolien de Belloy en Santerre sur les parcelles cadastrées suivantes :

Commune	Section	N°	Lieudit
Polloy on Contorro	714	9	Las Cauturas
Belloy en Santerre	ZM	32	Les Coutures

#### **AVIS SUR LA REMISE EN ETAT**

Concernant la remise en état du site à la fin de l'exploitation du parc éolien, j'accepte :

- 1° L'excavation des fondations, y compris le système de raccordement au réseau, et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation sur une profondeur minimale de 1 mètre.
- 2° Concernant la remise en état, qui consiste en le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation, j'ai bien noté que le propriétaire du terrain peut néanmoins vouloir conserver le maintien en l'état des aires de grutage et des chemins d'accès.

Aussi, je souhaite que la remise en état soit réalisée pour :

Les aires de grutage

Les chemins d'accès

En cas de case non cochée, les aires de grutage et/ou les chemins d'accès seront conservés en l'état.

J'accepte que cette attestation soit jointe au dossier de demande d'autorisation d'exploiter une ICPE.

Le PROPRIETAIRE

Benoit LICTEVOUT

Convention pour l'exploitation d'un parc éolien - Promesse de bail emphytéotique Elicio France Promesse tripartite 02022015

Paraphes	BL	SL	

# Attestation du propriétaire pour le dépôt des demandes d'autorisation et avis sur la remise en état du site

#### ATTESTATION

Nous soussignés :

Jean PETITPREZ

Demeurant 7, rue Marcheleux à F-80200 PERONNE

Thérèse PETITPREZ DEFOSSEZ

Demeurant 7, rue Marcheleux à F-80200 PERONNE

Autorisons la société ELICIO France, dont le siège social est situé 30 Boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS, inscrite au registre du commerce de Paris sous le numéro 501.530.299, représentée par son Président, Emile DUMONT :

à déposer un permis de construire et un dossier de demande d'autorisation d'exploiter une ICPE dans le cadre du projet éolien de Belloy en Santerre (80200) et Villers Carbonnel (80200) sur les parcelles cadastrées suivantes :

Commune	Section	110	
		N°	Lieudit
Belloy en Santerre	ZM	7	Les Coutures
Villers Carbonnel	7C	40	
		19	Sole du Moulin

# **AVIS SUR LA REMISE EN ETAT**

Concernant la remise en état du site à la fin de l'exploitation du parc éolien, nous acceptons:

1° L'excavation des fondations, y compris le système de raccordement au réseau, et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation sur une profondeur minimale de 1 mètre.

2° Concernant la remise en état, qui consiste en le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation, nous avons noté que le propriétaire du terrain peut néanmoins vouloir conserver le maintien en l'état des aires de grutage et des chemins

Aussi, nous souhaitons que la remise en état soit réalisée pour :

Les aires de grutage

Les chemins d'accès

En cas de case non cochée, les aires de grutage et/ou les chemins d'accès seront conservés en l'état.

Nous acceptons que cette attestation soit jointe au dossier de demande d'autorisation d'exploiter une

Fait à Resonne le 18 l'exiter 2016.

Le PROPRIETAIRE

Jean PETITPREZ

Thérèse PETITPREZ DEFOSSEZ



#### Attestation du propriétaire pour le dépôt des demandes d'autorisation et avis sur la remise en état du site

#### **ATTESTATION**

Nous soussignés :

Yves LEROY

Lysiane LEROY FAY

Demeurant 3, Grande rue à (80200) BERNY EN SANTERRE

Demeurant 4, Place du Général Leclerc à (80190) NESLE

Autorisons la société ELICIO France, dont le siège social est situé 30 Boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS, inscrite au registre du commerce de Paris sous le numéro 501.530.299, représentée par son Président, Emile DUMONT :

à déposer un permis de construire et un dossier de demande d'autorisation d'exploiter une ICPE dans le cadre du projet éolien de Villers Carbonnel (80200) sur les parcelles cadastrées suivantes :

Commune	Section	N°	Lieudit
Villers Carbonnel	ZK	3	Voie de Champagne

#### AVIS SUR LA REMISE EN ETAT

Concernant la remise en état du site à la fin de l'exploitation du parc éolien, nous acceptons:

1° L'excavation des fondations, y compris le système de raccordement au réseau, et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation sur une profondeur minimale de 1 mètre.

2° Concernant la remise en état, qui consiste en le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation, nous avons noté que le propriétaire du terrain peut néanmoins vouloir conserver le maintien en l'état des aires de grutage et des chemins d'accès.

Aussi, nous souhaitons que la remise en état soit réalisée pour :

□ Les aires de grutage

Les chemins d'accès

En cas de case non cochée, les aires de grutage et/ou les chemins d'accès seront conservés en l'état.

Nous acceptons que cette attestation soit jointe au dossier de demande d'autorisation d'exploiter une

Fait a Berny on Sontone 1e 3 Mars 2016

Le PROPRIETAIRE

Yves LEROY

Lysiane LEROY FAY

Ludovic LEROY

## Attestation du propriétaire pour le dépôt des demandes d'autorisation et avis sur la remise en état du site

#### **ATTESTATION**

Nous soussignés :

Rémi LEROY

Demeurant 7, rue de l'Eglise à (80200) BERNY EN SANTERRE

- Véronique AUDINOT LEROY

Demeurant 9, rue de l'Eglise à (80200) BERNY EN SANTERRE

Demeurant 16, Place René Gobelet à (80000) AMIENS

- Marie Claire MISSIAEN LEROY

Demeurant 24, rue du Professeur Dubuisson à 44100 NANTES

- Francis LEROY

Demeurant 7, rue du 22ième RMVE à (80200) BERNY EN SANTERRE

Autorisons la société ELICIO France, dont le siège social est situé 30 Boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS, inscrite au registre du commerce de Paris sous le numéro 501.530.299, représentée par son Président, Emile DUMONT

à déposer un permis de construire et un dossier de demande d'autorisation d'exploiter une ICPE dans le cadre du projet éolien de Villers Carbonnel (80200) sur les parcelles cadastrées suivantes :

ieudit
Champagne

### **AVIS SUR LA REMISE EN ETAT**

Concernant la remise en état du site à la fin de l'exploitation du parc éolien, nous acceptons:

1° L'excavation des fondations, y compris le système de raccordement au réseau, et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation sur une profondeur

2° Concernant la remise en état, qui consiste en le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation, nous avons noté que le propriétaire du terrain peut néanmoins vouloir conserver le maintien en l'état des aires de grutage et des chemins d'accès.

Aussi, nous souhaitons que la remise en état soit réalisée pour :

Les aires de grutage Les chemins d'accès

En cas de case non cochée, les aires de grutage et/ou les chemins d'accès seront conservés en l'état.

Nous acceptons que cette attestation soit jointe au dossier de demande d'autorisation d'exploiter une ICPE.

Fait à 15 = 2 57 le 8 7 1 25 616

Le PROPRIETAIRE

Rémi LEROY / Véronique AUDINOT- LEROY / Christian LEROY / Marie Claire MISSIAEN-LEROY / Francis LEROY MCC



# Attestation du propriétaire pour le dépôt des demandes d'autorisation et Avis sur la remise en état du site

#### **ATTESTATION**

Je soussigné :

GFA de BERNY et LICOURT

Sis 7bis, rue d'Amiens à (80800) VILLERS BRETONNEUX

Représenté par Hubert BOINET

Demeurant 7, rue d'Amiens à (80800) VILLERS BRETONNEUX

Autorise la société ELICIO France, dont le siège social est situé 30 Boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS, inscrite au registre du commerce de Paris sous le numéro 501.530.299, représentée par son Président, Emile DUMONT :

à déposer un permis de construire et dossier de demande d'autorisation d'exploiter une ICPE dans le cadre du projet éolien de Villers Carbonnel (80200) sur les parcelles cadastrées suivantes :

Commune	Section	N°	Lieudit
Villers Carbonnel	ZI	4	Au Bois Mandat

#### **AVIS SUR LA REMISE EN ETAT**

Concernant la remise en état du site à la fin de l'exploitation du parc éolien j'accepte :

- 1° L'excavation des fondations, y compris le système de raccordement au réseau, et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation sur une profondeur minimale de 1 mètre.
- 2° Concernant la remise en état, qui consiste en le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation, j'ai bien noté que le propriétaire du terrain peut néanmoins vouloir conserver le maintien en l'état des aires de grutage et des chemins d'accès.

Aussi, je souhaite que la remise en état soit réalisée pour :

X Les aires de grutage

Les chemins d'accès

En cas de case non cochée, les aires de grutage et/ou les chemins d'accès seront conservés en l'état.

J'accepte que cette attestation soit jointe au dossier de demande d'autorisation d'exploiter une ICPE.

Fait à Villero - Brello a neuro le 01.3 16

Le PROPRIETAIRE

Groupement Foucier Agricole
de BERNY et JCOURT
7 bis, tue d'Amicas
80800 VILLERS BRETONNEUX

GFA de BERNY et LICOURT Hubert BOINET MAIRIE DE BARLEUX
Rue de Péronne (a 17 a.c.
80200 BARLEUX

ELICIO France 30 Boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS

Le 15.03, 2016

Objet : projet éolien du Haut Plateau

Etat dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (Art 512-6 alinéa 7 du Code de l'environnement)

Monsieur le Président

Je soussigné, Éric FRANCOIS, Maire de la commune de Barleux, accuse bonne réception de votre proposition de remise en état du site lors de l'arrêt définitif de son exploitation.

En réponse, en tant que Commune concernée par le projet éolien, j'accepte votre proposition de remise en état du site, à savoir :

- 1°\_ Le démantèlement des installations de production d'électricité, y compris le système de raccordement au réseau :
- 2°\_ L'excavation des fondations, y compris le système de raccordement au réseau, et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation sur une profondeur minimale de 1 mètre.
- 3°\_ Concernant la remise en état, qui consiste en le décaissement des aires de grutages et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation, j'ai bien noté que les propriétaires des terrains peuvent néanmoins vouloir conserver le maintien en l'état des aires de grutages et des chemins d'accès.

Aussi la commune de Barleux souhaite que la remise en état soit réalisée telle que les propriétaires des parcelles concernées par l'implantation l'auront décidé pour les aires de grutages et les chemins d'accès.

J'accepte que ce courrier soit joint à votre demande d'autorisation d'exploiter une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement, conformément à l'article 512-6 alinéa 7 du Code de l'Environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Éric FRANCOIS

Maire de Barleux



MAIRIE de BELLOY EN SANTERRE 18, rue de Catalogne 80200 BELLOY EN SANTERRE

ELICIO France 30 Boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS

2 4 FEV. 2016

Objet : projet éolien du Haut Plateau

Etat dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (Art 512-6 alinéa 7 du Code de l'environnement)

Monsieur le Président,

Je soussigné, Georges AUBERT, 1<sup>ER</sup> Adjoint au Maire de la commune de Belloy en Santerre, accuse bonne réception de votre proposition de remise en état du site lors de l'arrêt définitif de son exploitation.

En réponse, en tant que Commune concernée par le projet éolien, j'accepte votre proposition de remise en état du site. à savoir :

- 1°\_ Le démantèlement des installations de production d'électricité, y compris le système de raccordement au réseau ;
- 2°\_ L'excavation des fondations, y compris le système de raccordement au réseau, et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation sur une profondeur minimale de 1 mètre.
- 3°\_ Concernant la remise en état, qui consiste en le décaissement des aires de grutages et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation, j'ai bien noté que les propriétaires des terrains peuvent néanmoins vouloir conserver le maintien en l'état des aires de grutages et des chemins d'accès.

Aussi la commune de Belloy en Santerre souhaite que la remise en état soit réalisée telle que les propriétaires des parcelles concernées par l'implantation l'auront décidé pour les aires de grutages et les chemins d'accès.

J'accepte que ce courrier soit joint à votre demande d'autorisation d'exploiter une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement, conformément à l'article 512-6 alinéa 7 du Code de l'Environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Georges AUBERT

1<sup>ER</sup> Adjoint au Maire de Belloy en Santerre

MAIRIE DE VILLERS CARBONNEL 12, rue Charron 80200 VILLERS CARBONNEL

ELICIO France 30 Boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS

Le 23 FÉVRIER 2016

Objet : projet éolien du Haut Plateau

Etat dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (Art 512-6 alinéa 7 du Code de l'environnement)

Monsieur le Président,

Je soussigné, Jean Marie DEFOSSEZ, Maire de la commune de Villers Carbonnel, accuse bonne réception de votre proposition de remise en état du site lors de l'arrêt définitif de son exploitation.

En réponse, en tant que Commune concernée par le projet éolien, j'accepte votre proposition de remise en état du site, à savoir :

- 1°\_ Le démantèlement des installations de production d'électricité, y compris le système de raccordement au réseau ;
- 2°\_ L'excavation des fondations, y compris le système de raccordement au réseau, et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation sur une profondeur minimale de 1 mètre.
- 3°\_ Concernant la remise en état, qui consiste en le décaissement des aires de grutages et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation, j'ai bien noté que les propriétaires des terrains peuvent néanmoins vouloir conserver le maintien en l'état des aires de grutages et des chemins d'accès.

Aussi la commune de Villers Carbonnel souhaite que la remise en état soit réalisée telle que les propriétaires des parcelles concernées par l'implantation l'auront décidé pour les aires de grutages et les chemins d'accès.

J'accepte que ce courrier soit joint à votre demande d'autorisation d'exploiter une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement, conformément à l'article 512-6 alinéa 7 du Code de l'Environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean Marie DEFOSSEZ

Maire de Villers Carbonnel